



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 février 2006
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Note verbale datée du 31 janvier 2006, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Ukraine présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et, se référant à la note du Président datée du 27 mai 2005, a l'honneur d'informer le Comité de ce qui suit.

Les mesures imposées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1591 (2005) et 1556 (2004) ont été incorporées dans la législation ukrainienne par le décret n° 29 du Cabinet des ministres, en date du 18 janvier 2006, intitulé « Application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant le Soudan ». Ce décret, qui est entré en vigueur le jour de son adoption, régit la mise en application rigoureuse par les autorités ukrainiennes des mesures spécifiques énoncées dans les résolutions susmentionnées.

